DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ

2021

Publier
Amphion
cité d'eau

Commune de Publier;

Auteure
Vaïté REDOLAT, (*Consultante en criminologie*)

Pour obtenir un exemplaire de ce guide :
Mairie de Publier
Place du 8 mai 1945, 74500 PUBLIER (France)
Téléphone : 04.50.70.82.14
https://www.ville-publier.fr/vie-locale/enquete-locale-de-securite.htm/

© Commune de Publier, 2021

Sommaire

PRÉAMBULE
INTRODUCTION
LA PARTICIPATION AU SONDAGE
ANALYSE SECURITAIRE PAR QUARTIER
SENTIMENT D'INSECURITE
DE LA PREVENTION SITUATIONNELLE
LE ROLE DES PARTENARIATS
LA VICTIMISATION
LE FONCTIONNEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE
CONCLUSION
LISTE DES GRAPHIQUES
RÉCAPITULATIF DES INITIATIVES SÉCURITÉS PROPOSÉES
BIBLIOGRAPHIE

PORT
d'AMPHION les Bains
Commune de PUBLIER

Préambule

Depuis quelques années en Europe, la sécurité apparait comme étant l'une des principales préoccupations tant dans le discours des citoyens que dans celui des politiques. Cette préoccupation croissante se concentre principalement dans les espaces urbains. Ainsi, la commune de Publier, aujourd'hui avoisinant les 8 000 habitants, s'identifie de plus en plus à un espace urbain. Les populations urbaines étant davantage exposées à la petite et moyenne délinquance, et de plus en plus sensibles aux incivilités notamment du fait d'un individualisme progressif. Elles tendent à exprimer plus largement leurs inquiétudes par une demande accrue en matière de sécurité. Cette distinction espace urbain et espace rural peut être à l'origine d'un clivage au sein de la commune et faire penser que le tout sécuritaire prend le pas sur la tranquillité rurale alors que les questions sécuritaires s'inscrivent plus dans une adaptation à l'évolution d'un territoire et aux nouveaux enjeux modernes qui s'y rattachent.

Pour éviter d'accroitre ce clivage, et garder une cohésion de "village" dans l'expansion de la commune, il paraît nécessaire d'envisager une approche sécuritaire inclusive et non uniquement des réponses répressives et situationnelles - reposant sur une volonté d'efficacité immédiate et d'efficience mais impliquant une mise à l'écart de certains groupes de personnes. C'est dans cette optique qu'est construit le présent rapport.

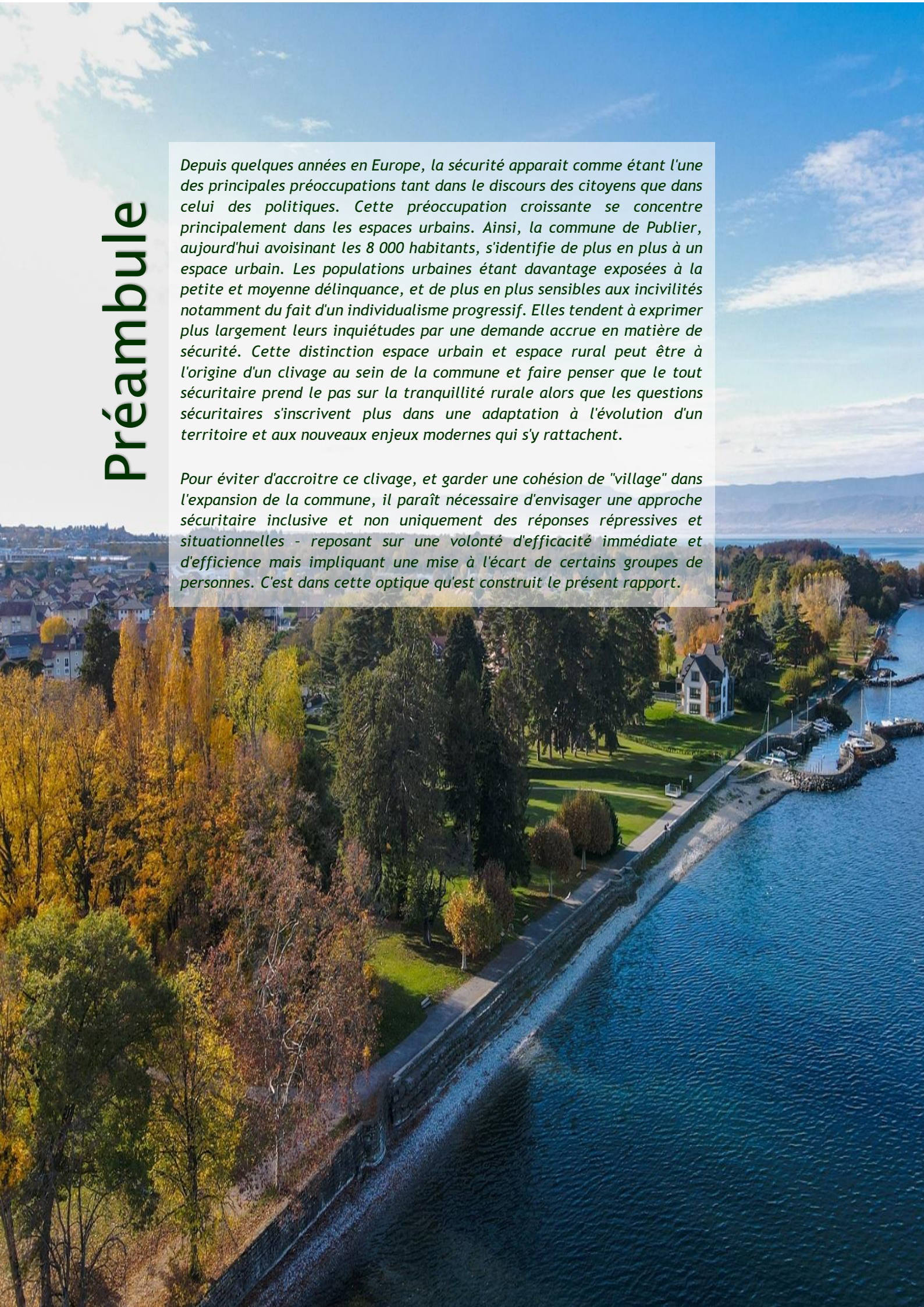

OBJECTIFS

- Dresser un état des lieux de la sécurité sur la commune ;
- Avoir un outil de travail pour consolider les dispositifs de prévention et sécurité déjà en place ;
- Conduire des actions liées à la sécurisation des biens et des personnes ;
- Assurer la tranquillité des habitants et lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- Renforcer la prévention de la délinquance.

INTRODUCTION

La réalisation du présent Diagnostic Local de Sécurité (DLS) pour la commune de Publier, Amphion s'inscrit dans le processus de mise en place d'une sécurité de proximité : celle-ci doit prendre en compte les attentes de la population et les problèmes de sécurité à l'échelle locale dans l'esprit d'une réduction des incivilités, d'une meilleure sécurité routière et d'une adaptation à la délinquance propre à l'échelle locale.
Un diagnostic local de sécurité est avant tout un tableau de bord qui comporte une série d'indicateurs pertinents pour les politiques de sécurité publique ; indicateurs qui devront être affinés au fil des années et des éditions des différents diagnostics. La pièce maîtresse du diagnostic provient d'un sondage représentatif auprès des habitants de la commune. Ce sondage mesure l'importance des incivilités dans les quartiers, la prévalence de la victimisation au sein de la population, la satisfaction des habitants face aux prestations de police municipale, ou encore leur sentiment d'insécurité générale.

Il s'agit du premier diagnostic local de sécurité réalisé sur la commune, il n'est donc pas possible de faire des rapprochements avec des chiffres ou tendances antérieurs.

En complément de l'enquête à la population donnant lieu à une analyse quantitative de la sécurité, il apparait important, d'étudier un corpus de littérature, relatant et analysant diverses initiatives s'étant données pour objet la lutte contre le sentiment d'insécurité. Cela permet d'amener une approche synthétique de quelques initiatives dans ce domaine.

Ce DLS permet également d'avoir une visibilité en matière de sécurité. En relayant une image réaliste et franche de la réalité de la situation et des limites de l'action des institutions, cela dédramatise, réduit les attentes et rassure la population (SMEETS & TANGE, 2005).

MÉTHODOLOGIE

La méthode d'une enquête par sondage (ou sondage d'opinion) a été choisie. Il s'agit d'une "*procédure d'enquête sur certaines caractéristiques d'une population, à partir d'observations sur un échantillon limité, considéré comme représentatif de cette population*" (Le petit Larousse illustré).
L'enquête travaille à partir d'un échantillon d'une population sur la base d'un questionnaire avec l'objectif d'estimer des caractéristiques propres à la population étudiée. La population étudiée étant dans notre cas les habitants de la commune de Publier et la problématique de sécurité collective[1].

L'enquête locale de sécurité a été menée du 28 septembre 2020 au 15 novembre 2020. Il s'agit d'un sondage anonyme adressé aux habitants de la commune par le biais du journal communal distribué par voie postale. Le sondage en format papier était ensuite à déposer dans une urne au service population ou dans la boite aux lettres de la mairie. Ce sondage était également accessible de manière dématérialisé via un lien disponible sur le livret papier et sur le site de la commune.
Les questionnaires papiers qui nous sont revenus ont été encodés dans la même application informatique que celle mise à la disposition des habitants.

1 Sécurité collective : "Protection de la société contre les atteintes aux institutions, aux personnes et aux biens". (Larousse en ligne, s. d.)

L'anonymat des répondants était garanti quel que soit le moyen de réponse choisi : retour du questionnaire papier à la mairie ou remplissage du formulaire de réponse via le site web. Aucune question d'ordre privé n'était posée, seulement quelques questions d'ordre général y figuraient dont les réponses étaient destinées uniquement à des fins statistiques.

L'enquête locale de sécurité questionne les habitants sur une période temps de deux ans. La mesure de temps sur une année seulement ne semblait pas pertinente en raison de l'année 2020 qui a été impactée par la crise sanitaire.

L'erreur d'échantillonnage existe dans toute enquête (à l'exception des enquêtes par recensement). En effet, l'ensemble de la population, échantillon global visé, n'a pas répondu à l'enquête ainsi il en ressort un échantillon aléatoire qui peut ne pas être représentatif de la population globale.

Pour permettre de corriger en partie ce biais, les données ont été pondérées pour refléter les caractéristiques de la population à l'étude. La pondération des données a pour objectif de corriger la représentativité de l'échantillon en fonction de certaines variables clés afin d'être en mesure d'extrapoler les résultats du sondage à la population.

Dans notre échantillon, la variable d'âge a été utilisée pour effectuer la pondération car il y avait des différences de représentativité importantes entre la population globale de la commune et les répondants.

Lorsque les variables ont été croisées, leur seuil de signification a été vérifié systématiquement afin de pouvoir inférer l'interprétation des résultats obtenus à l'ensemble de la population étudiée (seuil de 5%).

Egalement, un biais était possible du fait que le formulaire pouvait être rempli plusieurs fois par la même personne en ligne sans qu'il soit possible de l'identifier en raison de l'anonymat. Cependant, au vu des réponses, il n'a pas été constaté de réponses identiques.

***

LA PARTICIPATION AU SONDAGE

MOYEN DE REPONSE

Sur les 4400 questionnaires adressés via le bulletin d'informations communales, 10,89 % y ont répondu (478), dont en peu plus de 6% par l'usage du questionnaire papier avec un retour du questionnaire en mairie et le reste par le site web prévu à cet effet.

RESIDENCE PAR RAPPORT AUX REPONSES

La commune a été sectorisée selon le plan ci-contre, qui représente en moyenne entre 250/300 foyers par découpage ; appelés ci-après "quartier".

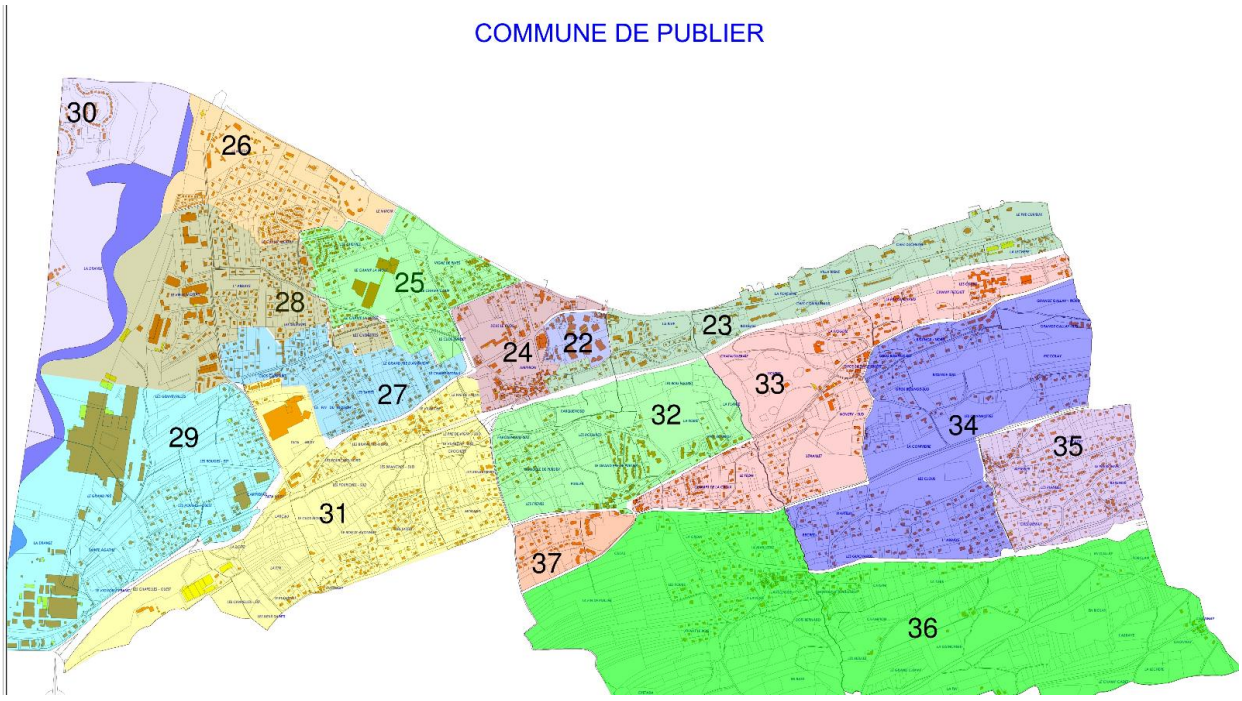

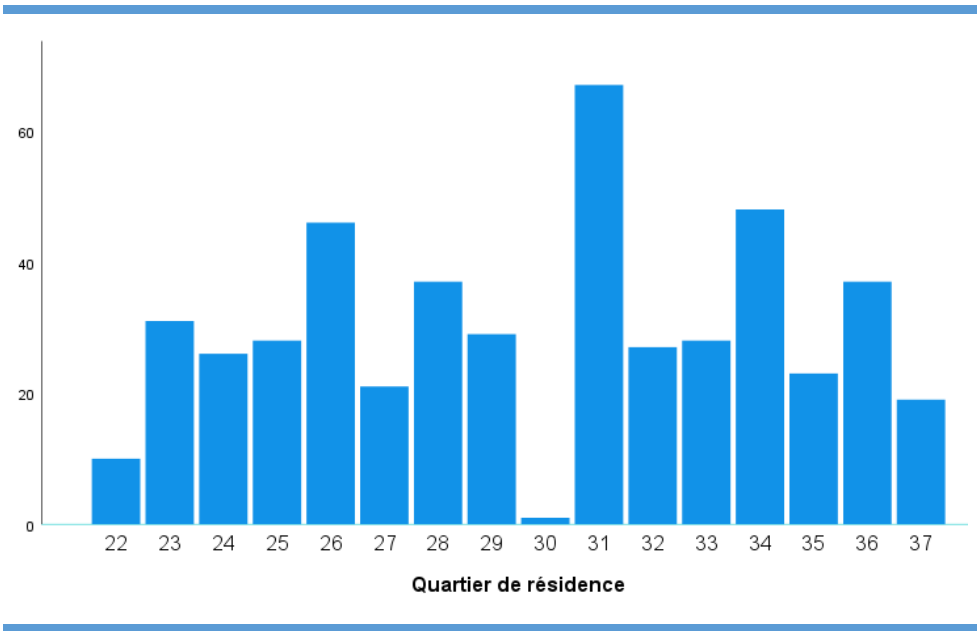

On s'aperçoit que les quartiers où il y a le plus de répondants sont ceux qui contiennent des axes routiers qui posent certains problèmes en terme de sécurité routière comme cela sera décrit dans le chapitre concernant la sécurité routière.

Graphique 1: Répartition communale de l'échantillon.

LES TRANCHES D'ÂGE DES RÉPONDANTS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION COMMUNALE

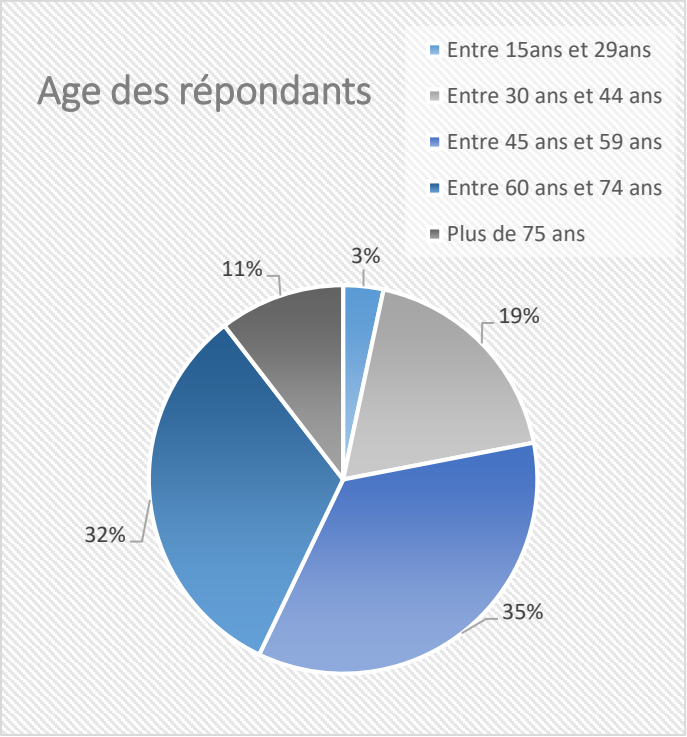

Graphique 2. Age des répondants de l'échantillon sans pondération.

En examinant les tranches d'âge des répondants de l'échantillon par rapport à celles de la population totale habitant sur le territoire étudié, on constate une sous-représentation des tranches d'âges de 18ans à 44 ans et à l'inverse une surreprésentation des tranches allant de 50 ans à 74 ans. La tranche d'âge 75 ans et plus ne présente pas de différence majeure.

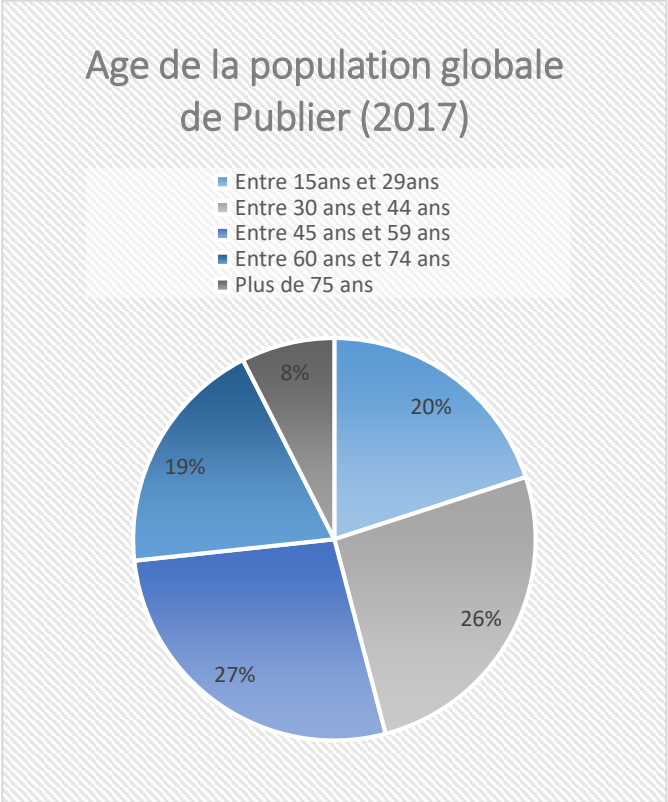

Graphique 3. Age de la population globale de Publier (2017).

ANALYSE SECURITAIRE PAR QUARTIER

Afin d'être au plus près du quotidien des répondants, il est intéressant de regarder les situations au niveau des quartiers.

Dans un premier temps, il a été demandé aux participants, d'évaluer l'aspect du leur quartier dans l'idée du visuel du quartier (fleuris, déchets, entretien, ...). Ainsi une grande majorité a répondu positivement comme le montre le graphique ci-dessous avec 73% de réponses "plutôt soigné". Pour les autres, ils sont pratiquement autant à trouver leur quartier "très soigné" que "pas du tout soigné".

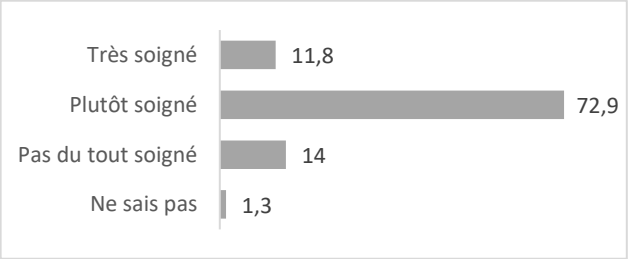

Graphique 4. Appréciation de l'aspect général du quartier où vivent les répondants (%).

Egalement, il a été demandé d'évaluer l'aspect général de la commune dans son entier. Il apparait que 82% des répondants trouvent la commune "plutôt soigné", ce qui est supérieur au nombre de répondants qui trouvent leur quartier plutôt soigné". Seul 2% des répondants estiment que l'aspect de la commune n'est "pas du tout soigné".
Ainsi, 97% des répondants apprécient positivement l'aspect général de la commune.

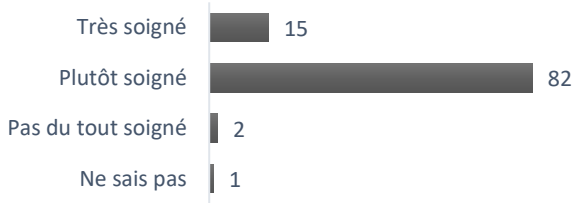

Graphique 6. Appréciation de l'aspect générale de la commune (%)

De plus précisons qu'une majorité des répondants vivent dans leur quartier depuis de longue année et donc le connaissent raisonnablement bien. En effet, 67% y habitent depuis plus de 5 ans et la grande majorité de ceux-ci y vivent depuis plus de 10 ans.

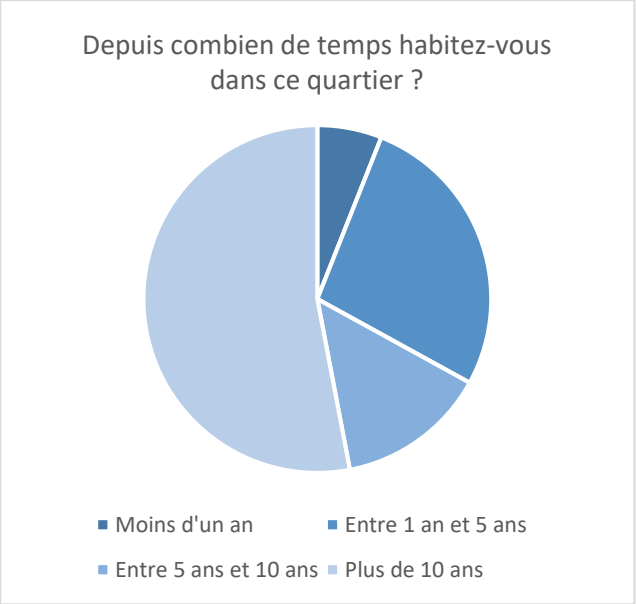

Graphique 5. Temps de résidence sur la commune.

Il existe un **lien statistique modéré entre la variable « tranches d'âge » et celle « aspect général de la commune »**, c'est-à-dire que l'âge des individus infère sur leur perception de l'aspect de la commune. Ainsi, il y a 1% de répondants qui ne savent pas décrire l'aspect de la commune. Les 60-74 ans sont ceux qui majoritairement qualifie l'aspect général de la commune comme "*pas soigné du tout*". Les individus âgés de 18 ans à 59 ans trouvent la commune deux fois plus "*très soignées*" que les personnes âgées de plus de 60 ans.

Les nouvelles constructions et les espaces publics urbains en création doivent nécessairement inclure une approche globale de prévention. La façon dont les espaces sont agencés peut conditionner des comportements délinquants, des incivilités et le sentiment, réel ou non, d'insécurité. Il faut alors sensibiliser les urbanistes et les architectes à la prise en compte du besoin de sécurité dans leurs projets.

Enfin, une **certaine solidarité entre voisins semble être constatée par la plupart des répondants dans leur propre quartier**. A l'affirmation « *il existe une forme de solidarité entre les habitants de votre quartier* », 35% sont « d'accord » et 19% « Pas vraiment d'accord". Les répondants qui apprécient positivement la solidarité entre voisins sont deux fois plus nombreux que ceux qui apprécient négativement cette solidarité.

Les habitants des quartiers 24 – 35 et 36 sont majoritaires à considérer comme "tout à fait d'accord" l'existence d'une forme de solidarité entre eux. Ce qui est deux fois plus que dans les autres quartiers.

Ces quartiers représentent les hauts de Publier, le secteur proche de la cité de l'eau et le secteur Nord-ouest de la commune.

À l'inverse le quartier 23 est celui où les habitants ne sont "*pas du tout d'accord*" pour dire qu'il existe une forme de solidarité entre eux.

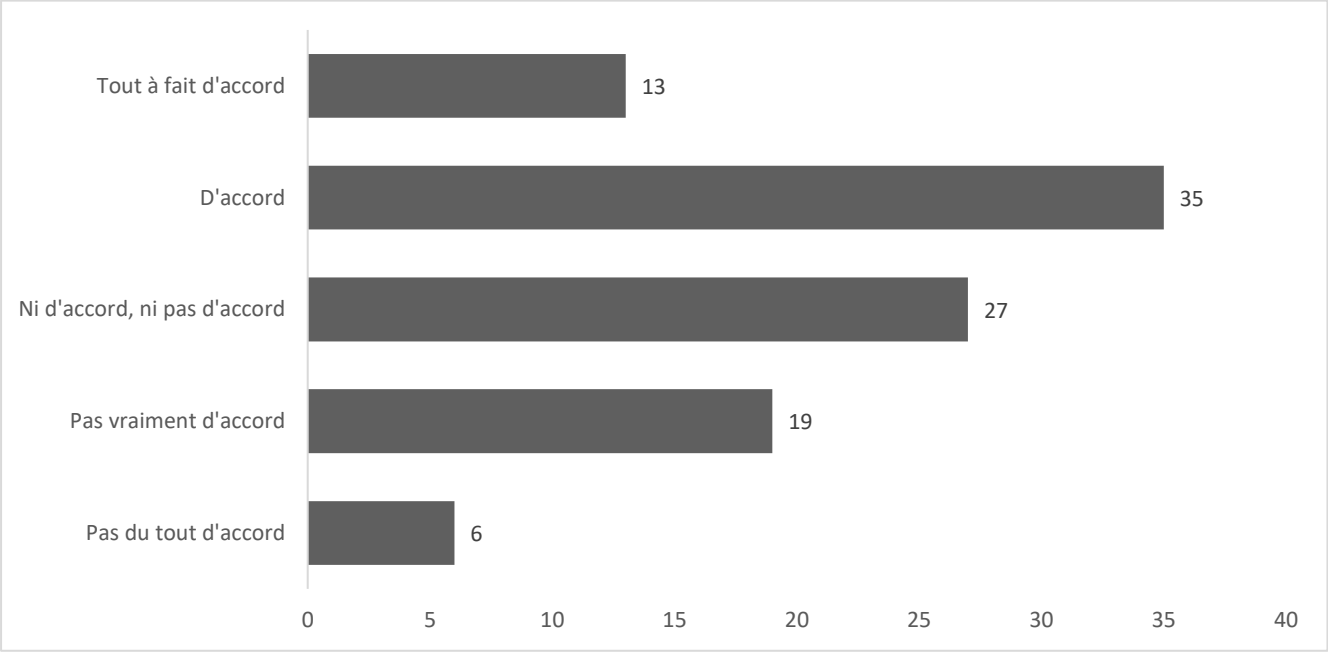

Graphique 7. Appréciation de la solidarité entre voisins (%).

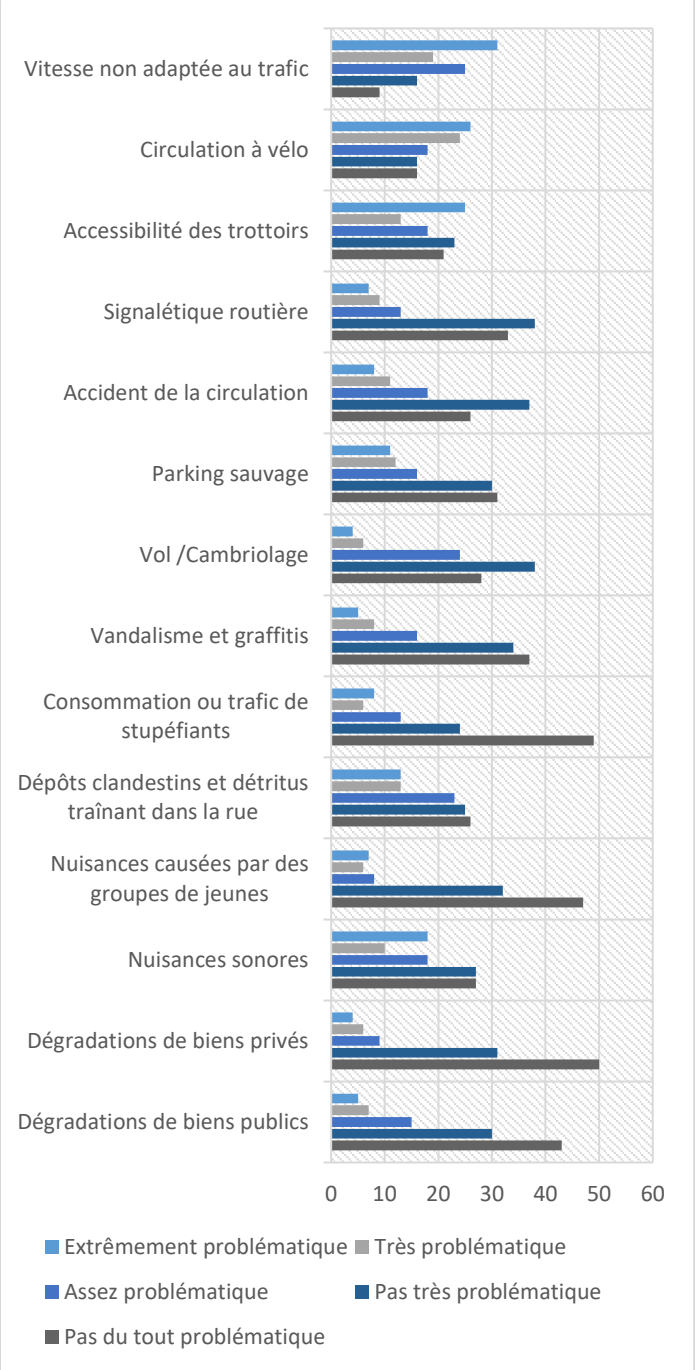

Graphique 8. Mesure de degré de problématique de différentes propositions dans le quartier des répondants (%).

Après s'être prononcé sur les questions par rapport à la vie dans le quartier et la commune de manière générale, une quinzaine de situations problématiques ont été présentées. Pour chacune d'entre elles, le répondant devait indiquer si cela constituait pour lui un problème ou non. D'après le diagramme suivant, la **vitesse non adaptée au trafic** est considérée comme le **plus grand problème** suivi de la **circulation à vélo et l'accessibilité aux trottoirs**. Il s'agit d'une problématique générale de sécurité routière qui semble prédominante sur la commune et qui nécessitera un plan d'action conséquent.

En couplant avec la variable des quartiers d'habitation, il ressort comme « *extrêmement problématique* » les propositions de « *vitesse non adaptée au trafic* » et « *circulation à vélo* » en majorité dans les quartiers 31 – 29 et 36. Même constat concernant « *l'accessibilité des trottoirs* » pour le quartier 31 toujours ainsi que dans les quartiers 34 et 35.

Les vols et les cambriolages sont considérés en majorité comme "*pas très problématiques*" par les répondants alors que par rapport aux statistiques de police nationale, les infractions d'atteintes aux biens suite à un vol ou un cambriolage (tous types confondus) pour la période de référence représentent 47% des infractions totales sur la commune. Cela a tendance à s'expliquer par le fait qu'il y a quasiment systématiquement un dépôt de plainte suite à ce type infraction principalement pour des raisons d'assurance.

Considérant les quartiers, les infractions de vol et cambriolage (ou la peur de ces infractions) sont majoritairement considérées comme "*extrêmement problématique*" et "*très problématique*" dans les quartiers 28 et 29 ; et "*assez problématique*" dans les quartiers 31 et 36.

Les dégradations de biens privés ou publics ne semblent pas des problématiques significatives sur la commune de manière générale pour les répondants. Cela représente 9% des infractions constatées par la police nationale entre 2019 et 2020 avec une majorité de dégradations sur les biens privés.

La consommation ou le trafic de stupéfiants apparaît en majorité comme non problématique par les répondants, même si pour ceux chez qui elle est très problématique, cela génère rapidement un sentiment d'insécurité. Les données de police nationale montrent que sur les deux dernières années pour la commune, il y a eu 6,20% d'infractions pour usage de stupéfiants – aucune n'ayant été relevée pour trafic ou revente de stupéfiants. Il est à noter une augmentation de 150% entre 2019 et 2020 pour cette infraction d'usage de stupéfiants.

Parmi les phénomènes précités, il a été demandé aux répondants de relever les trois phénomènes qui leur apparaissaient comme à traiter en priorité par le service de police municipal et la municipalité.

Les trois phénomènes relevés comme les plus problématiques par les répondants sont identiques à ceux mis en avant précédemment :

Vitesse non adaptée au trafic – Circulation à vélo – Accessibilité des trottoirs ; les trois en lien direct avec la <u>sécurité routière</u>.

Au moins une de ces trois problématiques a été relevée par 45% des répondants et 9% ont relevé les trois cumulés.

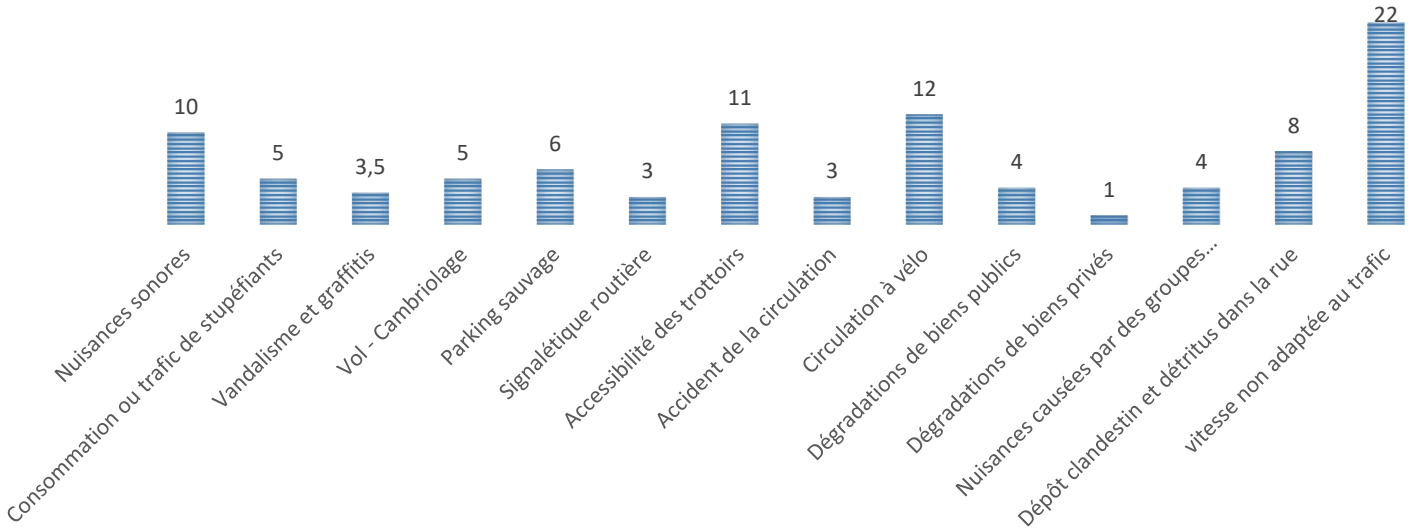

Graphique 9. Phénomènes prioritaires (%).

Les accidents de la circulation sont **peu perçus comme une problématique**.

Une question propre à la sécurité routière a été posée aux répondants, leur demandant s'ils avaient eu un accident de la circulation – responsable ou non – sur la commune. Il apparait que très peu de répondants rapportent un accident comme le montre le graphique ci-contre.

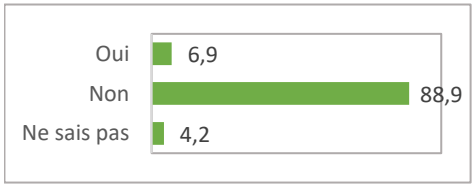

Graphique 10. Répondants ayant eus ou non un accident de la circulation sur la commune - responsable ou non (%).

Parmi, les causes évoquées, on retrouve principalement "*non maîtrise du véhicule*" (dans les précisions "autre") et une "*vitesse excessive*".

Un autre trio de réponses cumulatives apparaît de manière significative dans les résultats comprenant toujours la **vitesse non adaptée au trafic, l'accessibilité des trottoirs auquel s'ajoute les** nuisances sonores**.**

Nuisance sonore : un trouble constitué par des bruits qui, au-delà d'un certain seuil auditif, constituent un événement anormal.

Il ressort qu'une personne sur dix souhaite qu'une action soit envisagée contre les nuisances sonores.

La problématique des nuisances sonores est plus perçue dans les quartiers 28 / 31 / 37 qui considèrent cela comme "*extrêmement problématique*".

Les **nuisances sonores** semblent en majeure partie ressenties par les **habitants proches des parcs de la commune et en saison estivale**

Lorsqu'il est demandé aux habitants de préciser les types de nuisances sonores, les bruits liés à la vitesse et à la circulation sont les plus nuisibles avec quasiment un répondant sur deux qui relève ces nuisances.

Egalement, les bruits liés aux deux-roues à moteur sont très décrits et représentent 21,5% des types de nuisances répertoriées par les habitants. Ce type de nuisances sonores pourrait être réduit avec une adaptation du trafic et des dispositifs renforcés de sécurité routière.

D'autres types de nuisances sont relevées comme problématique par les habitants : les alarmes notamment des entreprises, les travaux, la musique et les tondeuses qui peuvent notamment venir des jeunes ou des voisins.

Une autre partie des nuisances sonores qui revient fréquemment provient des aboiements des chiens. Il existe une **réglementation** précisément concernant les bruits domestiques notamment dus aux animaux (prévu par le code de la santé publique dans son article R1334-31).
Egalement, lorsque le bruit est continu ou récurrent, cela peut constituer une **infraction pénale** donnant lieu à une peine d'amende.

Le maire peut être saisi par les habitants, dans le cadre de ses pouvoirs de police, pour faire cesser le trouble.
A l'inverse, les habitants qui rencontrent cette problématique d'aboiements intempestifs avec leur chien peuvent par exemple faire appel à des éducateurs canins, recourir à des appareils électroniques de contrôle des aboiements ou encore engager les services d'un "dog Sitter".

Des détails sur des lieux précis de la commune sont donnés par beaucoup des répondants par rapport aux nuisances, aux dégradations et aux problématiques de sécurité routière, mais ils sont divers et éclatés sur la commune. Cela ne permet pas de faire ressortir un lieu ou un secteur en particulier à part les ***bords de lac qui sont cités par quasiment une personne sur dix.***

Que faire de mes déchets ?
https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/faire-dechets

Par rapport au types de dégradations, les abords des poubelles, les containers trop pleins, les détritus autour des containers et sur les voies publiques sont les dégradations les plus marquantes avec plus d'un tiers des répondants qui les relèvent.

S'en suit les dégradations aux biens avec les tags / graffitis. On retrouve aussi les déjections des canines.

Les quartiers 28, 29 et 36 sont les quartiers qui ressortent les plus problématiques pour le dépôt sauvage **d'ordure et les détritus** parmi tous les autres mais pour autant au sein même du quartier, les répondants sont trois fois plus nombreux à dire que ce n'est pas du tout problématique par rapport au total de répondants sur le quartier.

Les mots "graffitis" et "tags" ont été relevé à hauteur de 20% parmi les répondants.

Les mots "container", "poubelle", "ordure" ont été relevé à hauteur de 38% parmi les 227 répondants à la question " si vous constatez des dégradations, dans votre quartier, ou de manière générale sur la commune, de quel type et à quel(s) endroit(s) vous semblent-elles les plus importantes ?".

Un espace était laissé aux répondants pour s'exprimer sur les situations qui leur apparaissent comme "*extrêmement problématiques*". Il ressort des précisions sur la sécurité routière et les problématiques associées avec la circulation, la vitesse ainsi que la circulation à vélo. Il apparait également de manière plus marquée que dans les questions précédentes de l'enquête les stationnements gênants ou les soucis au niveau des parking publics tout comme privés (résidence nouvelle notamment). Les problématiques liées aux chiens sont rapportées par une 1 personne sur 10 environ qui décrivent principalement des déjections, des chiens non tenus en laisse et des aboiements intempestifs.

Sur 225 réponses à la question "*précisions sur les situations qui vous apparaissent comme problématique*", il a été relevé une occurrence du mot "danger" et ses dérivés (dangereux, dangerosité…) avec 12% soit **un peu plus d'une personne sur dix qui associe les situations qu'ils considèrent comme extrêmement problématique à une situation de "danger"**.

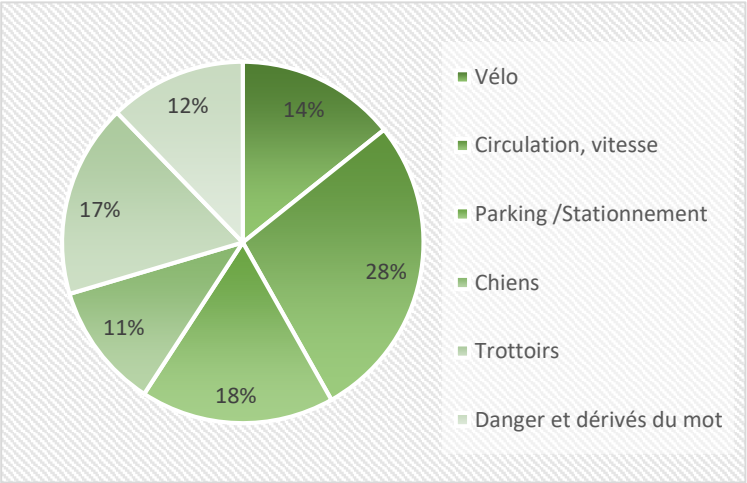

SENTIMENT D'INSECURITE

Une majorité des citoyens de notre commune semble globalement ne pas vraiment se sentir en insécurité. En effet, comme le montre le résultat de l'enquête, ils sont 39% à ne « jamais » se sentir en insécurité et 31% à se sentir « rarement » en insécurité.

Objectivement, les services de police relèvent un faible taux d'infractions sur la commune notamment en matière délictuelle et criminelle.

En 2019, 163 infractions (hors contraventions des quatre premières classes) ont été constatées sur la commune de Publier par la police nationale et 174 en 2020 soit une augmentation de 6,5% sur un an.

Que ce soit en 2019 ou en 2020, sur la totalité des infractions constatées environ un tiers des infractions a pu être élucidé.

Subjectivement, il est intéressant de rechercher quels facteurs peuvent être générateur d'insécurité chez les répondants, et de manière globale dans la population de la commune.

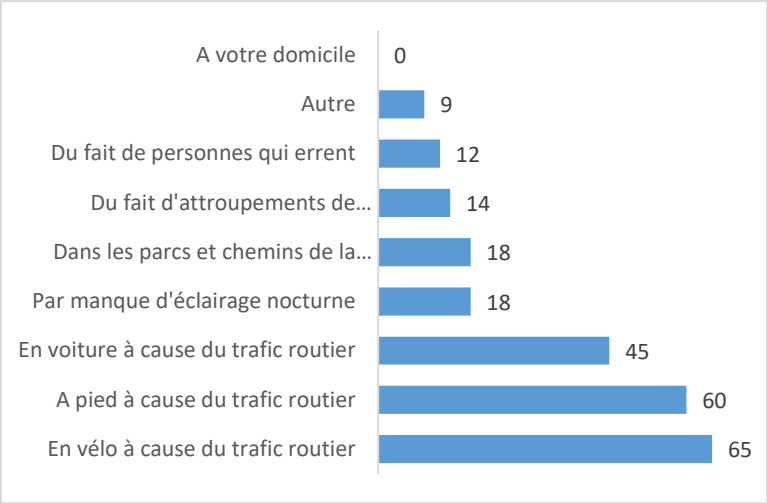

Graphique 12. Personnes qui se sentent "souvent" en insécurité par rapport aux propositions citées (%)

Plusieurs facteurs objectifs avaient été proposés dans le questionnaire pour comprendre quelques caractéristiques de l'insécurité sur la commune.

Les individus qui se sentent souvent en insécurité invoquent en moyenne 2,4 raisons parmi celles proposées. Ainsi, ***65% des répondants se sentent souvent en insécurité lorsqu'ils sont à vélo en raison du trafic routier et 60% lorsqu'ils sont à pied.***

Cela peut s'expliquer notamment par les problématiques de vitesse excessive et d'accessibilité qui ont été relevées précédemment de manière élevée.

Il est à noter qu'aucun répondant n'a le sentiment d'être souvent en insécurité à son domicile.

Les habitants de 18 à 29 ans sont la tranche d'âge majoritaire à se sentir "*parfois*" en insécurité à cause d'attroupement de personnes alors que les autres tranches d'âge se sentent en majorité "*jamais*" en insécurité pour cela.

A l'inverse, les individus qui ne se sentent jamais en insécurité dans leur quartier ou sur la commune mettent en avant en moyenne 3,2 propositions parmi celles proposées pour préciser les raisons de leur sentiment de sécurité.

Principalement, ils sont la moitié à ne jamais se sentir en insécurité **à leur domicile**. Ce qui s'accorde avec le graphique précédent qui ne relève aucune réponse sur le fait de se sentir souvent en insécurité à son domicile.

Il est possible alors d'affirmer que les habitants de la commune se sentent plutôt bien à leur domicile avec le sentiment d'être en sécurité.

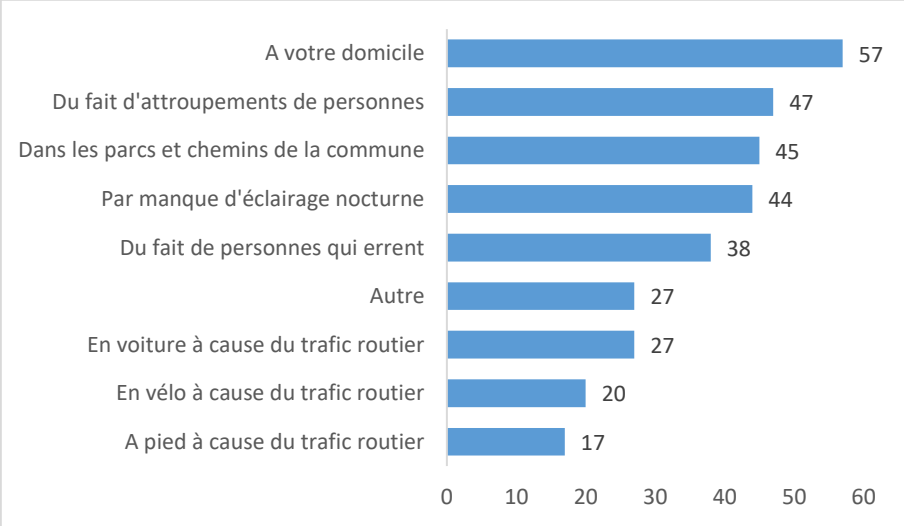

Graphique 13. Personnes qui ne se sentent "jamais" en insécurité par rapport aux propositions citées (%)

Une question portait sur la période pendant laquelle les répondants se sentaient le plus en insécurité. A cette question, il y a 15% de non répondants et 24% de répondants qui disent "*ne pas se sentir en insécurité*" sur la commune.

Parmi ceux qui ont un avis, ils n'ont pour la plupart qu'une seule plage horaire qui est la plus génératrice d'un sentiment d'insécurité – en moyenne 1,4 réponse par personne.

Pour les répondants qui ont défini plusieurs plages horaires, la majorité associe les périodes "*en soirée jusqu'à 22h*" et "*la nuit après 22h*".

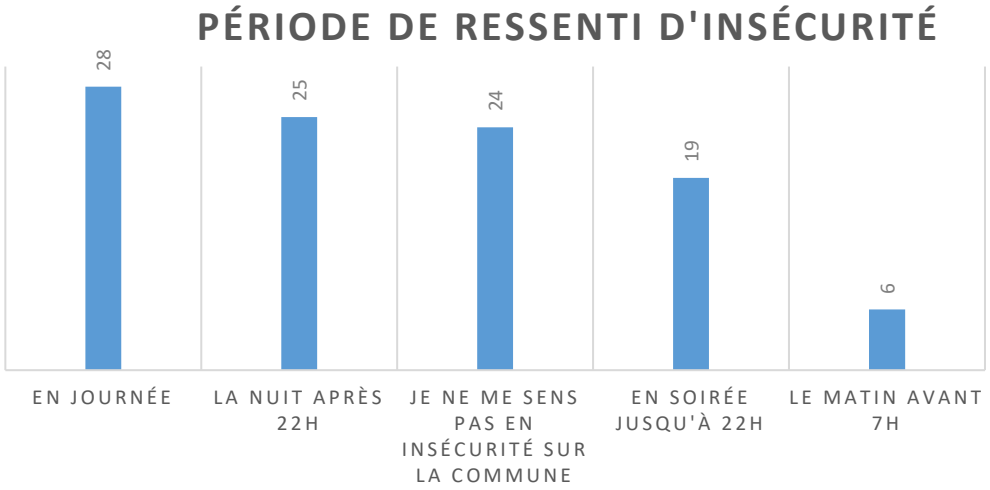

Graphique 14. Période de ressenti d'insécurité.

La période diurne est la plus génératrice d'insécurité. Ce qui se comprend au vu des réponses précédentes qui montrent une insécurité majoritairement en lien avec la sécurité routière et les déplacements journaliers.

Egalement différents facteurs ont été croisés avec la variable statistique issue du questionnaire sur le sentiment d'insécurité ressenti par la population de la commune ; cela afin d'apporter quelques éléments supplémentaires sur la compréhension de ce sentiment et des pistes de réflexions pour le consolider positivement.

Il existe une relation très faible à nulle dans l'appréciation du sentiment d'insécurité par rapport au genre. C'est-à-dire que le fait d'être un homme ou une femme n'influence pas sur le degré du sentiment d'insécurité. Sur les 27% d'individus qui ne se sentent jamais en insécurité, 10% sont des hommes et le reste des femmes ; pourcentage cohérent au vu de la répartition des genres sur la commune.

A l'inverse, il existe un lien statistique entre les tranches d'âge et l'insécurité ressentie par les individus mais la force de cette relation est faible. C'est-à-dire que les différences d'âge n'infèrent quasiment pas sur le sentiment d'insécurité des habitants. Ainsi, les habitants dont l'âge oscille entre 3 0et 59 ans sont les plus nombreux à ressentir une forme d'insécurité. En majorité, les personnes âgées de plus de 60 ans ne se sentent jamais ou rarement en insécurité sur la commune.

Il est à noter une relation faible à modérée entre l'appréciation de l'aspect général de la commune par les répondants et leur sentiment d'insécurité. En effet, 50% de ceux qui trouvent leur quartier "*très soigné*" ne se sentent jamais en insécurité sur la commune. Un individu sur cinq de ceux qui se sentent "*toujours*" en insécurité trouvent leur quartier "*pas du tout soigné*".

Par contre, aucun lien ne peut être établi entre la solidarité appréciée par les habitants dans leur quartier de résidence et leur sentiment d'insécurité.

DE LA PREVENTION SITUATIONNELLE

La sécurité apparaît comme une thématique récurrente dans la société actuelle. Si l'approche répressive est une réponse systématique donnée à la transgression des normes légales et sociales, l'approche préventive doit également être considérée comme une réponse pertinente à l'amélioration de la qualité de vie en vue d'une diminution de l'insécurité au sein de l'espace urbain et péri-urbain.

Ainsi, une approche de prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM-CPTED) vise la diminution des actes de vandalisme, des manques de civisme et du risque infractionnaire.

LA MARCHE EXPLORATOIRE

Cela consiste à explorer un site en petit groupe pour déterminer les caractéristiques de l'environnement qui peuvent entraîner de l'insécurité. Basée sur les principes d'aménagement sécuritaire, cette technique simple est devenue au fil du temps une pratique reconnue lorsqu'il est question de juger des facteurs susceptibles d'entraver la sécurité des personnes dans un espace public. Habituellement, une personne anime la marche, et prend en note les observations du groupe – groupe qui dans le mesure du possible doit comporter différentes tranches d'âge et être mixte ; il peut y avoir des élus et ou salariés de la commune. Elle note aussi les pistes de solution qui peuvent être énoncées. Un rapport est ensuite rédigé, et les demandes d'amélioration qu'il comporte sont acheminées aux autorités responsables des modifications à apporter. Un suivi régulier doit être effectué jusqu'à ce que les demandes soient concrétisées. Une marche exploratoire constitue donc une méthode simple d'évaluation de l'organisation physique d'un espace et de son utilisation.

Six grands principes peuvent être répertoriés pour mettre en place cette approche.

1 LA SIGNALISATION

Afin de savoir où l'on est et où l'on va.

Par exemple dans un parc municipal, il peut être utile d'installer des cartes d'orientation à des endroits stratégiques pour préciser les rues, les différents services, les points d'intérêt et les principaux sentiers éclairés.

Le marquage au sol et les différences de revêtement de sol sont aussi des éléments importants pour savoir où l'on est et où l'on va.

Enfin, le mobilier urbain permet d'être dans un lieu propre et accueillant, il est important de s'assurer de son état et d'en disposer suffisamment et à des endroits stratégiques.

2 LA VISIBILITE

Afin de voir et d'être visible.

L'éclairage contribue grandement au sentiment de sécurité. Il doit donc être d'un intensité lumineuse suffisante, être disposé de façon à éviter de former des zones d'ombre et faire l'objet d'un entretien régulier.

La végétation doit être bien taillée pour éviter d'entamer le champ de vision et d'entraver l'aire de diffusion de l'éclairage.

Les entrées d'installations publiques, les trottoirs, les allées piétonnes et les voies cyclables doivent recevoir une attention particulière.

Les cages d'escalier des sorties de secours, les buissons, l'arrière des conteneurs à déchets et les recoins derrière les bâtiments sont des exemples classiques de cachettes.

Il faut les éviter dès la phase de conception de l'aménagement d'un édifice. Pour les sites existants on peut atténuer les effets : par un éclairage accentué et de la végétation bien choisie avec peu d'entretien.

Les arrêts de bus ne devraient pas être placés dans des lieux isolés ou mal éclairés, près de cachettes potentielles telles que recoin, ruelle ou bosquet.

3 L'ACHALANDAGE

Afin d'être dans des lieux animés.

Les installations et les services présents dans les parcs et les équipements municipaux doivent être judicieusement situés pour éviter l'isolement des utilisateurs. Ainsi, on devrait placer les espaces d'activités comme les terrains de jeux, les salles communautaires, les toilettes ou les distributeurs de boissons et nourriture près des zones plus fréquentées.

On peut aussi implanter des mesures d'apaisement de la circulation pour réduire la vitesse des véhicules motorisés. Cela encourage les déplacements piétonniers sécuritaires, amène plus de gens sur les trottoirs et crée ainsi un achalandage favorable au sentiment de sécurité.

4 LA SURVEILLANCE FORMELLE ET L'ACCES A L'AIDE

Afin d'être dans des lieux surveillés et de pouvoir obtenir de l'aide

Le recours aux alarmes notamment sur les bâtiments publics pour permettre d'appeler à l'aide est une solution envisagée par certaines communes.

La surveillance formelle passe principalement par la vidéo-protection avec un maillage de secteur lié avec les communes avoisinantes. Cela permet une dissuasion du passage à l'acte et c'est un outil précieux dans l'enquête de police. Il est important de cibler les axes routiers principaux, les recoins et les abords des bâtiments publics notamment.

La surveillance par la vidéo protection doit prêter une attention particulière à ne pas porter atteinte à la sphère privée avec une possible dilution des frontières entre public et privé. Elle ne doit pas non plus être confondu avec la vidéosurveillance qui est plus communément utilisée dans les espaces privés tels que les centres commerciaux en intérieur.

Faire appel à une entreprise spécialisée dans le secteur est important pour un placement cohérent des installations mais aussi une maintenance et une évaluation continue (exemple sur la Haute-Savoie : l'entreprise SPIE).

5 L'AMENAGEMENT D'UN LIEU ET SON ENTRETIEN

Afin de vivre dans un lieu propre et accueillant.

Si la criminalité ne peut être liée ni à la société ni aux gens, elle peut être attachée au lieu.

Il est important d'avoir des lieux accueillant qui seront fréquentés, envers lesquels la population aura développé un **sentiment d'appartenance** et qu'elle prendra soin de ne pas dégrader.

En criminologie, on parle de la théorie des « broken windows » : les carreaux cassés (Kelly et Wilson, 1982).

Lorsqu'on laisse quelque chose d'endommagé, la chose sera réattaquée plus fréquemment que si elle était dans un état neuf.

Par exemple, un immeuble ayant une seule vitre cassée a plus de chances d'être dégradé qu'un immeuble aux vitres non-cassées. C'est le cas également pour des tags.

Ainsi, il apparait par cette théorie que l'on s'attaque plus facilement à quelque chose d'endommagé qu'à quelque chose de neuf.

Un autre objectif de ce principe est d'offrir **un milieu de vie propre**. L'entretien favorise la sécurité dans la mesure où un espace public bien entretenu est un lieu surveillé où les actes de vandalisme et les attroupements indésirables ne sont pas acceptés.

6 LA MUNICIPALITE ET LES PARTENAIRES

Afin d'agir ensemble.

Cela peut être différents dispositifs comme ceux exposés tout au long du rapport.

C'est par exemple mettre en place un programme de sensibilisation pour encourager les résidents à faire attention à de possibles infractions ou à la présence d'individus qui rôdent avec comme exemple le programme "Voisins vigilants et solidaires".

C'est aussi soutenir les activités communautaires permettant aux gens de se rencontrer pour développer un sentiment d'appartenance au quartier.

Il s'agit également de sensibiliser les associations aux enjeux de prévention sécuritaire mais aussi les partenaires privés tels que les promoteurs immobiliers, les aménageurs ou les architectes - urbanistes.

LE RÔLE DES PARTENARIATS

La réponse sécuritaire est nécessaire, elle n'est cependant pas suffisante. Les partenariats avec le monde socio-éducatif ou les autres types d'intervenants sociaux sont incontournables dans une stratégie globale et transversale de sécurité par les politiques publics criminelles.

Les partenariats permettent une sécurité renforcée et adaptée aux spécificités de terrain et à un public cible.

PARTENAIRES

Quelques exemples

Les associations communales

Projet "mille et une nuits" : Espagne 2000 : objectif de créer des espaces de loisirs et alternatifs aux discothèques, la nuit, pour faire baisser la consommation d'alcool chez les jeunes de 20 à 30 ans. L'encadrement et la gestion des activités sont assurés par les jeunes eux-mêmes. Les activités sont gratuites et établies en partenariat avec les associations du coin et la municipalité (prêt d'un local).
Ex : soirée jeux de sociétés.
Impact relevé : baisse des accidents routiers et de la violence
Négatifs : nuisances sonores et peur de certains générée par la concentration des jeunes.

Pédibus scolaire

Renforcer les accès sécurisés aux abords des écoles. Avec une réduction du nombre de voitures sur les parkings et autour ; une sécurisation des chemins d'accès empruntés par le pédibus et une responsabilisation des enfants mais aussi des parents et autres automobilistes à la vue d'un groupe d'enfants – par opposition à un enfant isolé.

Protection maternelle infantile

C'est un service public de proximité à l'accès gratuit ; lieu ressource pour les parents et les enfants avant 6 ans.
Ses missions de prévention, de dépistage, d'accompagnement et de prise en soin mobilisent différents acteurs du monde médico-psycho - social.
Renforcer les compétences parentales, sécuriser l'accueil des nouveau-nés et contrôler le bien être des enfants sont au cœur de la lutte contre des dérives comportementales autant pour les parents que pour les jeunes adultes et adolescents en devenir.

Les services médico-sociaux et para-médicaux.

Médiation

Le contrat local de sécurité de la ville de Lille a mis en place un service d'Agents Locaux de Médiation Sociale (ALMS). Ces ALMS sont chargés de rappeler les règles de vie citoyenne aux habitants des quartiers où ils évoluent, de dialoguer et d'assurer une présence préventive dans les espaces ouverts au public ou aux abords des écoles. Ils sont également un relai avec les services municipaux et les élus. La prévention fait figure d'engagement dans cette initiative.
(Lille magazine – n°59 – 2009)

Service enfance jeunesse et animations

Initiative de soutenir des projets émanant des jeunes de 12 à 17 ans. Dispositif également présent au niveau national avec le programme "envie d'agir" qui a pour but de soutenir des initiatives des jeunes âgées de 11 à 30 ans dans divers domaines tels que l'animation, le développement local, la création culturelle ou scientifique…

LA VICTIMISATION

Appelé aussi victimation, la victimisation est le fait d'être ou d'avoir été victime d'une infraction pénale, dénoncée ou non.

Une série de faits a été soumise aux répondants afin que ceux-ci expriment dans quelle mesure ils (et/ou un membre de leur famille) en avaient été victimes aux cours des deux dernières années (à compter du moment où ils ont reçu le sondage – octobre 2020).

À noter *que les statistiques officielles sur la criminalité ne peuvent être les seuls critères retenus quant à l'évaluation du risque dans l'espace public. Elles peuvent indiquer des tendances, certes, mais il y a de nombreuses limites associées aux relevés des infractions et aux types d'actes qui suscitent de l'insécurité, sans être des infractions au sens pénal (telles les incivilités).*

Au niveau de l'évolution de la délinquance et de l'activité judiciaire entre 2019 et 2020, les statistiques de police nationale font état d'une **réduction des atteintes aux biens** d'environ un cinquième ; c'est la seule catégorie d'infractions en baisse.

La sécurité doit aussi passer par un accès au Droit facilité et une place à l'aide aux victimes. Un accueil gratuit et anonyme est fait à l'Antenne de justice et du droit du Chablais à Thonon-les-Bains autant pour une orientation sur des questions juridiques (juriste, permanence notaire, défenseur des droits…) que pour un accompagnement en tant que victime. Mais aussi pour des conciliations notamment entre voisins.

Pour plus de proximité avec les habitants, une permanence délocalisée pourrait être envisagée sur la commune pour en faciliter l'accès et encourager à recourir à ces services importants participant au sentiment de sécurité et à la prévention de la victimisation.

Les atteintes à l'intégrité physique subissent une augmentation de 50% qui se manifeste quasiment en totalité au niveau de l'infraction de "*coups et blessures volontaires*".

Egalement, une augmentation conséquente apparaît pour les infractions de "*port et détention d'armes*" et "*usage de stupéfiants*" passant de 9 infractions constatées en 2019 à 22 en 2020 ; même si ces infractions ne font pas de victimes directes, il est important de s'interroger sur cette augmentation. Une des raisons serait en partie du fait de l'extension du service de police municipale.

Ces évolutions sont à prendre en compte dans l'organisation des services de police municipale et les actions de prévention/répression à mener pour éviter la victimisation.

À noter que dans les statistiques de police nationale sont exclus les infractions de contravention et les délits routiers.

Par rapport à l'enquête auprès de la population, une question portait sur les types d'infractions dont les répondants auraient pu être victimes au cours des deux dernières années.

Il en ressort que les répondants ont été victimes en moyenne de 1.7 infractions par individus ou par foyer.

Parmi les répondants, 60% affirment n'avoir jamais été victime d'une infraction au cours des deux dernières années.

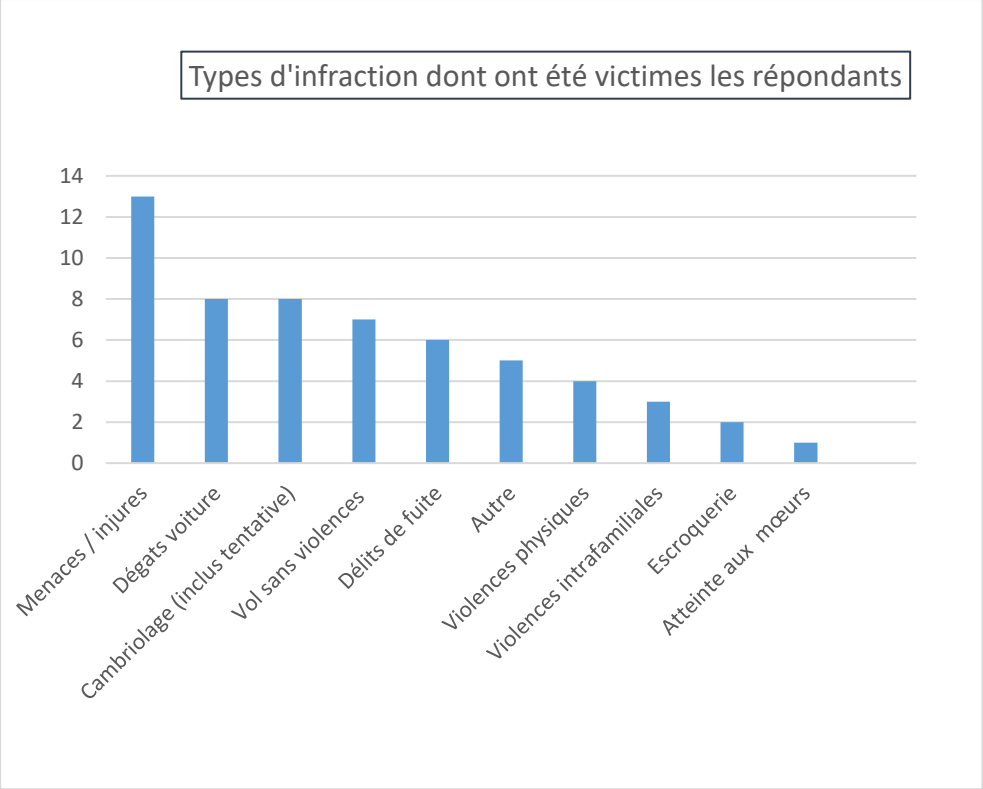

Graphique 15. Infractions dont les répondants et/ou un membre de leurs familles ont été confrontés durant les deux dernières années

Pour 2019 et 2020, chaque année il y a eu quatre personnes infractionnaires pour "*menaces, injure ou chantage dans un autre but*". En 2019, les faits ont en totalité été élucidés sans donner lieu à garde-à-vue ni à incarcération. En 2020, la moitié des infractions a pu être élucidé.

Par ailleurs, il était demandé au répondants concernés de préciser s'ils avaient déposé plainte auprès des services de police ou gendarmerie pour les faits dont ils ont été victimes.

Ainsi, 19% des répondants affirment avoir porter plainte à la suite de faits pour lesquels ils ont été victime.

Cette information constitue un indice important pour pouvoir donner une estimation du chiffre noir de la criminalité, c'est-à-dire le volume d'infractions commises mais inconnues des services de police.

Beaucoup d'enquêtes de victimisation menées par des chercheurs démontrent que les individus rapportent peu d'incidents à la police, indiquant qu'elles se sont souvent débrouillées autrement (Cousineau, 1996).

Lorsque cette variable de "types d'infraction" est croisée avec le fait d'avoir déposé plainte ou non, il apparait que le dépôt de plainte est systématique pour les infractions telles que "*atteintes aux mœurs*", "*violences physiques*", "*escroquerie*".

Pour les *cambriolages*, une majorité dépose plainte alors que pour le *vol* (sans violences) seul la moitié des victimes semble rapporter les faits aux forces de l'ordre.

Les *menaces* et *injures* sont pour un tiers dénoncées.

Concernant les infractions routières, les *délits de fuite* sont pour moitié suivis d'un dépôt de plainte alors que les *dégâts à la voiture* le sont très rarement. Des questions d'assurance entre en jeu nécessitant souvent un dépôt de plainte lorsque l'auteur est inconnu – très souvent le cas pour le délit de fuite – alors que sinon le règlement du litige se fait intra-assurance.

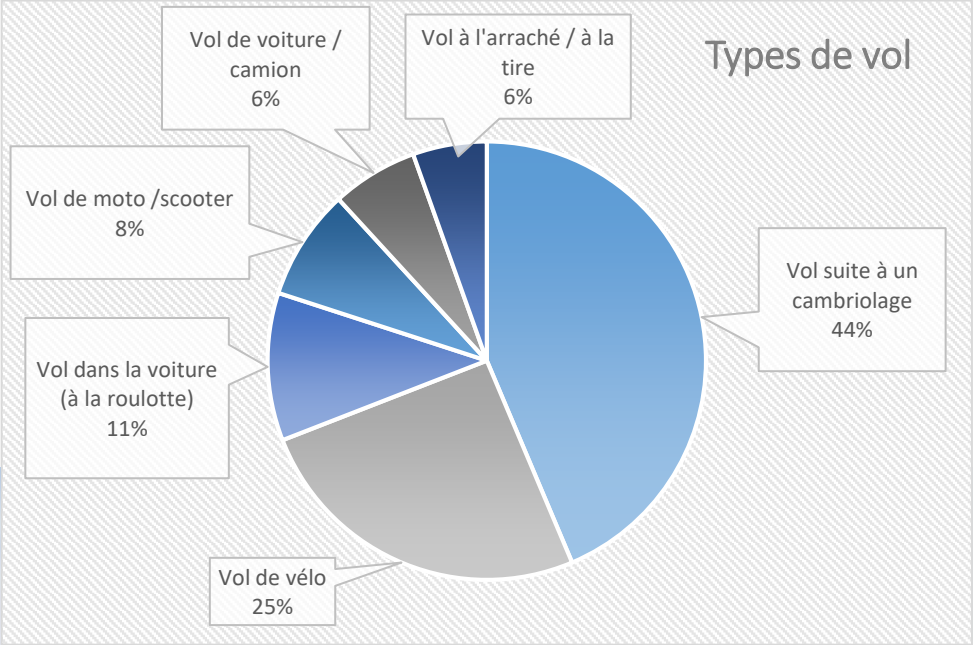

Graphique 16. Types de vol (81 répondants)

Pour les infractions de vol dont les répondants ont été victimes, il leur a été demandé de préciser quel type de vol. Ainsi, la moitié des vols font suite à un cambriolage et un quart des vols sont des vols de vélo.

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1er janvier 2021. Cette obligation sera étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1er juillet 2021. Leur numéro unique sera inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires. Un décret paru au Journal officiel *le 25 novembre 2020 en application de la loi d'orientation des mobilités est précisé par un arrêté publié le 31 décembre 2020.*

LE FONCTIONNEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

Le policier municipal est un fonctionnaire territorial qui relève du maire de la commune où il exerce, alors que le policier national dépend de l'Etat.
Le policier municipal a une compétence limitée dans le domaine des poursuites judiciaires : il ne peut intervenir qu'en cas de « flagrant délit, de délit ou de crime » (article 73 du Code de procédure pénale), et est chargé de relayer les informations dont il a connaissance aux agents de la Police Nationale quand elles concernent des infractions. Ses missions précises sont définies dans l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales telles que « la prévention, assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ».

Le service de police municipale étant avant tout un **service de proximité et de prévention**, il apparait important de créer des dispositifs et des actions de ce service dans ce sens en oscillant avec un certain équilibre entre prévention et répression.

Ce graphique montre le nombre de personnes qui ont fait appel au service de police municipale au cours des deux dernières années.

Cela permet de constater que plus de la moitié des individus ne distinguent pas forcément les différents services de force de l'ordre.

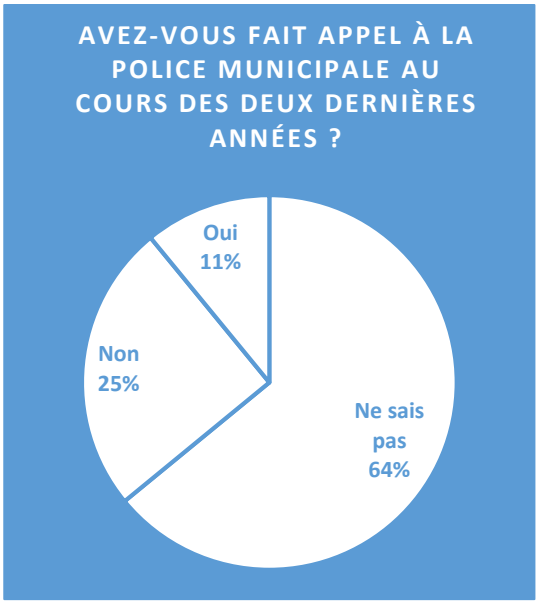

Graphique 17. Recours à la police municipale au cours des deux dernières années.

Les habitants ne vont pas avoir le réflexe d'appeler "la police" pour certaines incivilités jugées par eux comme insuffisantes pour justifier de déranger le service de police.

Ce recours à la police représente précisément le point de bifurcation vers la régulation pénale, lorsque du moins le tort éprouve est criminalisable. Le fait que la police soit le portail d'un système pénal punitif rarement valorisé par les répondants suggère des réticences complémentaires à la mobiliser. Pour aller plus loin, c'est ce sentiment d'appartenance à un groupe social et sa propre capacité à réguler les conflits qui est mis à mal par le recours à la police et qui décourage une partie des individus à ce recours. L'individu peut alors en ressentir une sorte de gêne à exprimer le tort ressenti et donc de déranger un tiers, placé en autorité supérieure.

Indépendamment du fait d'avoir été victime d'une infraction ou non, l'avis des habitants a été demandé quant à l'appréciation du fonctionnement du leur police municipale en général.
Comme le montre le graphique ci-contre, une **majorité d'habitants estiment que la police municipale effectue du (très) bon travail** – 52%. Relevons qu'un tiers des répondants ne sont jamais entrés en contact avec le service de police municipale.

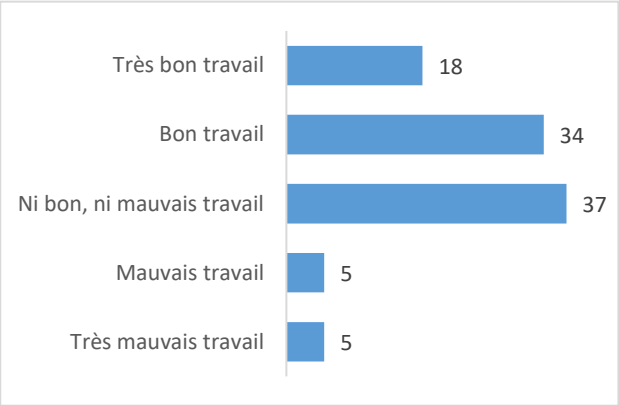

Graphique 18.Appréciation générale du travail réalisé par la police municipale parmi les personnes déjà entrées en contact avec le service (%)

Dans le but d'affiner un peu l'appréciation générale des citoyens sur le service de police municipale, une série d'affirmations leur a été soumise.

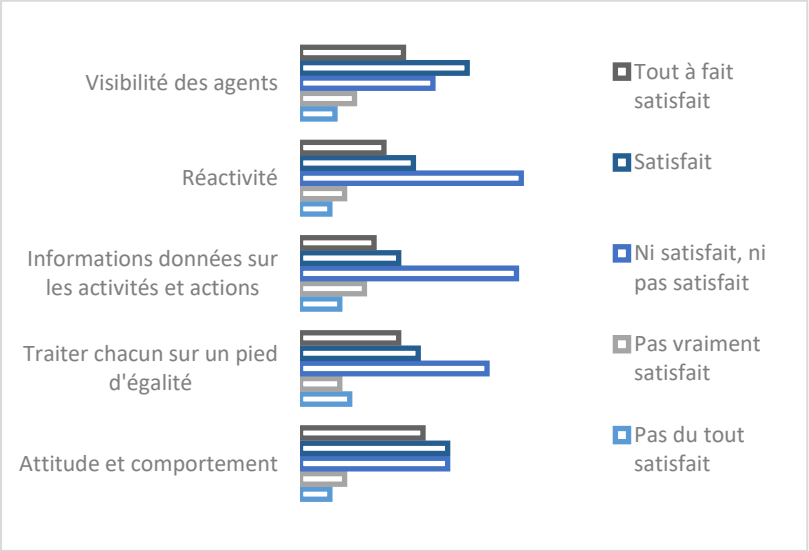

Graphique 19. Série d'affirmations sur la satisfaction du service de police municipale par les répondants (%).

Une majorité de répondants sont satisfaits de l'attitude et du comportement ainsi que de la visibilité des agents. En ce qui concerne les autres affirmations, une partie non négligeable des répondants s'estiment « ni satisfaits, ni pas satisfaits » ou alors n'ont pas donné leur avis – une moyenne d'un sur trois répondants n'ayant pas répondu à cette question.

L'insatisfaction la plus importante se situe principalement au niveau de **l'information donnée sur les activités et les actions** (regroupant les items "pas du tout satisfait" et "pas vraiment satisfait" pour un pourcentage cumulé de 21%.).

Garder une certaine proximité dans les services de police est un enjeu des sociétés modernes, c'est aussi une volonté de la commune pour préserver le côté "village" tout en continuant de faire évoluer l'espace urbain. Ainsi, la police municipale doit garder un rôle de proximité auprès de la population et être inclue lorsque c'est possible dans les initiatives de prévention et les dispositifs sécuritaires tout en renforçant les liens avec les services de police nationale et le tribunal.

LE CAFÉ POLICE

Mis en place notamment à Oxford, Stockholm et Toronto. Le but est d'instaurer un dialogue productif entre des citoyens et des policiers dans un cadre convivial dans un café ou dans un lieu qui tend à en reproduire l'ambiance. Objectif : créer un contact direct, convivial et informel entre le service public de police et la population d'un quartier. Permet d'informer sur les actions de prévention, de proximité en cours, d'écouter les citoyens avec un fort sentiment d'insécurité souvent subjective. Amène une visibilité des agents et peut être l'occasion d'instaurer un policier municipal référent par quartier pour permettre encore plus de lien de confiance entre les habitants. C'est aussi un moyen d'inclure le policier dans le fonctionnement du quartier afin qu'il en connaisse les spécificités et renforce son action préventive en conséquence.

Opération tranquillité vacances

Via un formulaire à se procurer en marie ou au service de police, les habitants peuvent demander une surveillance accrue de leur domicile le temps que de leurs vacances.

Ce dispositif a été demandé 16 fois à la Police municipale en 2020.

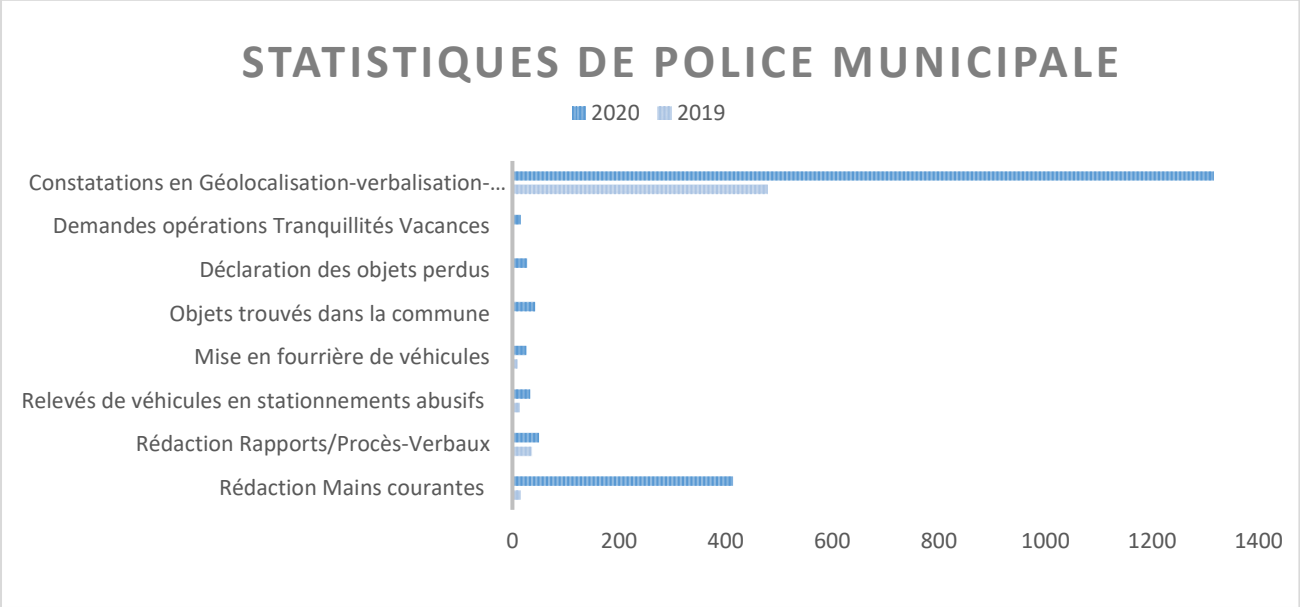

Graphique 20. Statistiques de police municipale. 2019-2020.

À noter : il y a eu une augmentation des effectifs du service de police municipale significative entre 2019 et 2020.

L'ÉTRANGER QUI VIENDRA LORSQUE JE SERAI MORTE CONTEMPLER MON LAC GENEVOIS
JUSQU'OÙ MA FERVEUR DÈS À PRÉSENT T'EXHORTE À BIEN AIMER CE QUE J'ONS

Conclusion

Une approche immunologique (élévation du niveau des défenses de la population contre tout phénomène indésirable) et une approche prophylactique (empêchement de l'apparition de celui-ci) sont à faire coïncider pour permettre une réponse sécuritaire adaptée amenant à une diminution de la délinquance tout en réduisant le sentiment d'insécurité auprès des individus.

La mise en place d'une approche de prévention par l'amélioration du milieu – dit aussi aménagement sécuritaire – peut être un fils conducteur dans la politique criminelle à mener permettant une mobilisation intersectorielle.
C'est aussi une réponse à envisager pour une amélioration de la sécurité routière dans sa globalité en essayant d'instaurer ou de consolider les six principes de mise en place de cette approche.

En effet, ce rapport permet de mettre en avant une problématique évidente de sécurité routière – principalement sur les grands axes – dans la commune. De cette problématique découlent plusieurs inconforts pour les habitants notamment en terme de nuisances sonores, déplacements piétonniers ainsi qu'une détérioration de leur sentiment de sécurité la journée.

La sécurité, c'est aussi la mise en place de dispositifs non sécuritaires de premier abord mais qui par ricochet permettent une prévention de la délinquance et des incivilités. En incluant toujours plus les individus et en les rendant acteurs de leur milieu, cela renforce leur sentiment d'appartenance et par là, les responsabilise dans leurs actes auprès des autres et de leur environnement.

Enfin, il est important de préserver et d'améliorer une relation de confiance entre la population et les institutions publiques pour un lien vertical renforcé mais aussi une relation de confiance horizontale entre les institutions publiques elles-mêmes et surtout entre les habitants.

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Répartition communale de l'échantillon.

Graphique 2. Age des répondants de l'échantillon sans pondération.

Graphique 3. Age de la population globale de Publier (2017).

Graphique 4. Appréciation de l'aspect général du quartier où vivent les répondants (%).

Graphique 5. Temps de résidence sur la commune.

Graphique 6. Appréciation de l'aspect générale

Graphique 7. Appréciation de la solidarité entre voisins (%).

Graphique 8. Mesure de degré de problématique de différentes propositions dans le quartier des répondants (%).

Graphique 9. Phénomènes prioritaires (%).

Graphique 10. Répondants ayant eus ou non un accident de la circulation sur la commune - responsable ou non (%).

Graphique 11. Situations perçues comme extrêmement problématiques

Graphique 12. Personnes qui se sentent "souvent" en insécurité par rapport aux propositions citées (%)

Graphique 13. Personnes qui ne se sentent "jamais" en insécurité par rapport aux propositions citées (%)

Graphique 14. Période de ressenti d'insécurité.

Graphique 15. Infractions dont les répondants et/ou un membre de leurs familles ont été confrontés durant les deux dernières années

Graphique 16. Types de vol (81 répondants)

Graphique 17. Recours à la police municipale au cours des deux dernières années.

Graphique 18.Appréciation générale du travail réalisé par la police municipale parmi les personnes déjà entrées en contact avec le service (%)

Graphique 19. Série d'affirmations sur la satisfaction du service de police municipale par les répondants (%).

Graphique 20. Statistiques de police municipale. 2019-2020.

RÉCAPITULATIF DES INITIATIVES SÉCURITÉS CITÉES

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES, DISPOSITIF PAYANT AVEC UNE PLATEFORME GÉRÉE PAR LE DISPOSITIF ;

FÊTE DES VOISINS, 21 JUIN DE CHAQUE ANNÉE ;

CORRESPONDANTS DE NUIT, DEPUIS 2015, LAUSANNE ;

RUES CALMES, 2002, SUÈDE ;

GESTES PROPRES, DISPOSITIF OUVERT AUX COMMUNES PARTENAIRES (PARTENARIAT EXISTANT DÈS LORS QU'UNE REDEVANCE EST PAYÉE SUR LES SACHETS PLASTIQUES) ;

MARCHE EXPLORATOIRE, QUÉBEC, CANANDA ;

PRÉVENTION DU CRIME PAR L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU (PCAM-CPTED) ;

PROJET "MILLE ET UNE NUITS", 2000, ESPAGNE ;

PÉDIBUS SCOLAIRE ;

PROGRAMME "ENVIE D'AGIR", FRANCE

AGENTS LOCAUX DE MÉDIATION SOCIALE, CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ, LILLE, 2009.

CAFÉ POLICE, OXFORD, TORONTO… ;

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES.

BIBLIOGRAPHIE

Centre International pour la prévention de la criminalité. (2010). Rapport International sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : Tendances et perspectives. Repéré à http://www.crime-prevention-intl.org

Cousineau, M.-M. (1996). De la naissance d'une affaire pénale. *La revue du GRAPP*, *1*(1), 1-7.

Délégation interministérielle à la ville, *Politique de la ville et prévention de la délinquance. Recueil d'actions locales, op. cit.*, pp. 122-125.

Garoscio, A. (2006). Représentations sociales de l'insécurité en milieu urbain. *Psychologie sociale*, 1(69), 33-46.

Hugo, B. "Le bruit, première nuisance pour les Français », *Écho Bruit*, n°s 76-77, septembre 1996, p. 2 ; rapports sur le projet de loi relative à la lutte contre le bruit, de Bernard Hugo, Doc. Sénat, Séance du 2 décembre 1992, n° 75, et de Roger Leron, Doc. Ass. Nat., Séance du 11 décembre 1992, n° 3133

Kelling, George L.; Wilson, James Q. Broken windows: the police and neighborhood safety. *Atlantic Monthly*. 1982 Mar; 249(3):29–38.

Lagrange, H., & Zauberman, R. (1991). *Introduction : du débat sur le crime et l'insécurité urbaine aux politiques locales*. Déviance et société, 15(3), 233-255.

Larousse. (s. d.). Réussite. Dans *Le Dictionnaire Larousse en ligne*. Consulté le 4 décembre 2020 sur https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/s%C3%A9curit%C3%A9/71792

Ministère de l'intérieur de France. (2011). *Guide de l'évaluation des politiques locales de prévention de la délinquance (Première édition)*. Repéré à http://www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr/fileadmin/user_upload/00Page_d_accueil/Guide%20de%20l'%C3%A9valuation-sept%202011.pdf

Paquin, S. (2002). *Ma ville en toute confiance*. Ville de Montréal. https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P44/5k.pdf

Smeets, S., & Tange, C. (2005). Les Pratiques Européennes De Lutte Contre L'insécurité. *Synthèse des tendances*.

Vanhamme, F. (2020). Logiques ordinaires de régulation et recours à la police. *Criminologie*, *53* (1), 305–324. https://doi.org/10.7202/1070511ar

Sites consultés :

https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/observatoire-de-la-securite/correspondants-de-nuit.html

https://www.ffsu.org